



Fourrages

Lettre d'info # 2 - Mai 2024

Conseils de saison



Difficile de trouver des créneaux, pour faire du foin en ce mois de mai pluvieux !

Quelques conseils pour sécher au plus vite :

- Faucher haut (7-8 cm) pour faciliter la circulation de l'air et s'isoler de l'humidité du sol.
- Privilégier les parcelles avec des espèces qui sèchent rapidement, comme les fétuques. Il faut environ 3 jours de plus au RGI pour atteindre 80 % MS que la fétuque élevée. Les variétés tétraploïdes, plus riches en eau sont aussi plus difficiles à sécher que les diploïdes.
- Faucher dès la disparition de la rosée en début de journée, pour profiter au maximum du soleil. Quand les conditions sont favorables, on conseille de faucher l'après-midi pour avoir un taux de sucre plus élevé. Dans des conditions plus difficiles, chaque heure compte pour sécher..
- Etaler au maximum le fourrage au sol avec des andains larges et/ou du fanage pour maximiser la surface exposée au soleil.
- Faire des balles plus petites et moins serrées, pour faciliter l'évacuation de l'humidité et la circulation de l'air
- Laisser les balles à l'extérieur 2 à 3 semaines et contrôler la température régulièrement en cas de doute sur la teneur en matière sèche.
- **Astuce : Estimer le % MS d'un fourrage en tordant une poignée d'herbe à la main :**
 - Si du jus s'écoule -> moins de 25 % MS,
 - Si vos doigts s'humidifient de quelques gouttes -> 30 % MS,
 - Si vos doigts restent quasiment secs -> 40 % MS,
 - Si le fourrage est souple et mat comme le foin -> 50 % MS,
 - Si certaines feuilles deviennent cassantes -> 65 % MS,
 - Si le foin paraît sec sauf sous les andains -> 70-75 % MS,
 - Si le fourrage est cassant et cède au bout de quelques torsions -> 80-85 % MS.



Une recrudescence de la cuscute est en cours de manière très importante dans le Sud-Ouest de la France.

Le département du Tarn n'est malheureusement pas épargné par ce fléau.

Si une vigilance accrue n'est pas réalisée rapidement sur le secteur, par tous les acteurs (éleveurs, techniciens d'établissements de semences, agriculteurs multiplicateurs, entrepreneurs de récolte, trieurs à façon...), à terme, la prolifération de la cuscute pourrait compromettre la filière luzerne dans son intégralité (semences et fourrages).

Ce parasite au nom rigolo, n'a rien de drôle !

Pour plus d'informations : cliquer [ici](#).

Cap protéines + : Un collectif d'éleveurs va travailler sur l'autonomie protéique sur les Monts de Lacaune



Dans le prolongement du Projet Cap protéines (2021-2022) et avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, le projet Cap protéines + a, entre autres, pour ambition d'accompagner des groupes d'agriculteurs vers une meilleure autonomie fourragère et protéique, à partir des connaissances et références acquises précédemment.

Un groupe d'éleveurs laitiers des Monts de Lacaune, livrant à la laiterie Fabre, s'est montré intéressé par le projet, ayant cette problématique depuis plusieurs années déjà. Suite à une première rencontre en mars, le groupe s'est étoffé avec des éleveurs BL et OL hors laiterie Fabre.

L'idée est tout d'abord de quantifier l'autonomie protéique actuelle des exploitations et d'estimer les marges de progrès possibles. Des rencontres et des essais seront ensuite mis en place chez les éleveurs du groupe, pour tester différentes pistes et évaluer leur efficacité. Un accompagnement sera apporté sur 3 ans par la Chambre d'agriculture du Tarn.

Au total 65 collectifs seront suivis en France, dans le cadre de ce projet.

Si vous êtes éleveur laitier sur la zone des Monts de Lacaune et que vous aimeriez rejoindre le groupe, vous pouvez contacter l'animatrice :
Caroline Auguy – 06 69 32 03 37 – c.auguy@tarn.chambagri.fr

**Dispositif d'aide aux investissements
de FranceAgriMer 2024 (ouverture 3 juin)**



FranceAgriMer va ouvrir un guichet d'aide à l'investissement pour des matériels concourant à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agroécologique.

Dans le cadre de la Planification écologique, ce dispositif d'aide vise le soutien à l'achat de matériel permettant de réduire, voir de substituer ou améliorer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations agricoles. Cet appel à projet concerne **toutes les filières**, il est doté d'une enveloppe de **50 M €**.

Les modalités de ce guichet sont les suivantes :

- règle du premier arrivé / premier servi,
- dépôt par télédéclaration directement sur la page dédiée du site FranceAgriMer (ouverture début juin),
- plancher de dépenses éligibles : 2 000 € HT,
- plafond de dépenses éligibles : 300 000 € HT (600 000 € pour les CUMA),
- **20 / 30 / 40 % de subvention selon le type de matériel**,
- 75 % de subvention pour les DOM,
- majoration de 10 % pour : JA/NI, CUMA, membre d'une OP ou coop, producteur en AB ou HVE.

Le type d'investissements éligibles :

Dispositifs anti-dérive, matériel de substitution (bineuse, herse étrille ...), équipements du pulvérisateur type coupure de tronçons ...

Retrouvez sur notre site internet la liste du matériel éligible et les règles de l'appel à projet.

Contact : Cécile Fraysse – 05 63 48 83 88.

Ça se passe de l'autre côté de la haie ...



Comment limiter la propagation du rumex ?

Les résultats d'une étude menée en Suisse. Cliquez [ici](#).

La ferme de Thorigné d'Anjou a mis en ligne les différentes conférences qui ont eu lieu lors de la journée porte ouverte du 16 mai 2024, dont un retour sur 12 années de semis de prairies sous couvert. Cliquez [ici](#).



L'accompagnement personnalisé de la Chambre d'agriculture

Vous souhaitez mettre en place un pâturage tournant performant ?

Nous vous proposons un accompagnement SUIVI PATURAGE de 3 à 4 visites au cours de la saison, pour mettre en place et ajuster la sole de pâture. Un pâturage optimisé c'est de l'herbe de qualité et des surfaces gagnées !

Vous souhaitez l'avis d'un conseiller sur l'état de vos prairies et la conduite à tenir pour les régénérer ?

Nous vous proposons une visite TOP FOURRAGES de 2 à 3 h sur votre exploitation avec un diagnostic de l'état de vos prairies et des préconisations de remise en état si besoin.

Vous souhaitez réfléchir plus globalement sur les pistes d'amélioration possible de votre système fourrager ?

Nous vous proposons un accompagnement BATIR ET AMELIORER SON SYSTEME FOURRAGER avec :

- une visite pour analyser vos pratiques et identifier les points forts et marges de progrès de votre système.
- une visite pour vous présenter des optimisations répondant avec vos aspirations.

Contact : Nathalie CASTEL (Assistante des conseillers fourrages) - 05 63 48 83 84.



Des pratiques innovantes ? Des expériences à partager ? Des envies de sujets à aborder ?

Faites nous part de vos idées en 3 clics.
Merci à vous.

[Cliquez ici](#)

Accès aux anciens articles de la Newsletter Fourrages

[Cliquez ici](#)



Action cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
L'Europe investit dans les zones rurales

Les conseillers Fourrages à votre écoute :

Caroline

Alexis
GANGNERON

Emmanuel

Maëva
COLOMBET

AUGUY

Conseillère fourrages
Montagne-Lauragais
06 69 32 03 37
05 31 80 99 70

Conseiller fourrages

Ségala-Gaillacois
06 69 08 92 74
05 63 48 83 83

CAMPAGNE

Prairies naturelles
et gestion des
surfaces pastorales
05 63 48 84 31

Conseillère Cultures

fourragères
06 69 45 08 56
05 63 48 83 87

**Chambre d'Agriculture du Tarn**

Service Agronomie Productions

96 rue des agriculteurs

CS 53270

81011 ALBI CEDEX 9

<https://tarn.chambre-agriculture.fr>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez nos actualités car vous avez souscrit à un de nos services.

Pour une bonne réception, ajoutez notre adresse mail à votre carnet d'adresses :

fourrages@tarn.chambagri.fr

Conformément au règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD), vous retrouverez toutes les informations sur vos droits et notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet à l'adresse suivante <https://tarn.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles-ca81/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations sur des prestations, formations et actualités réglementaires, vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur :

[Se désinscrire](#)

© 2020 Chambre d'Agriculture du Tarn